

<http://pierre-alainmillet.fr/le-schema-directeur-et-la-fracture-numerique>



Conseil métropolitain du 2 Novembre 2015

# le schéma directeur et la fracture numérique

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 2 novembre 2015

---

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

---

**Ce Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la métropole nous parle beaucoup de technique, d'innovation, de réseaux, de compétitivité. Comme beaucoup d'autres documents, il nous dit encore une fois à quel point l'informatique permet de « l'intelligence ». L'anglais est plus pragmatique, qui fait la différence entre le « smart », élégant ou malin, et l'understanding, nettement moins marketing. Sommes-nous sûrs d'ailleurs de bien « comprendre » cette intelligence numérique qui serait la réponse à tout ?**

Ce schéma propose une « approche globale qui adresse l'ensemble des problématiques urbaines : énergie, mobilité, services innovants, développement économique, environnement, urbanisme, etc. » avec « des habitants au cœur de la stratégie », « des projets collaboratifs impliquant les différents acteurs du territoire ».

Il s'agit de « moderniser l'administration, simplifier l'action publique, promouvoir la solidarité territoriale, développer l'intelligence collective, associer l'utilisateur au développement des services, améliorer l'action publique »

Fichtre ! Mais c'est un véritable projet de société ! Monsieur le président, le numérique serait-il le chemin du socialisme ?!

Excusez-moi de vous donner quelques chiffres qui nous feront redescendre sur terre. Lors d'une présentation récente, le directeur de Pole emploi en donnait quelques uns instructifs pour l'agence de Vénissieux. Sur 8500 demandeurs inscrits, 2800, soit 33% ne peuvent pas donner une adresse mail à pole emploi. Pourtant, vous savez que dans quelques mois, toutes les démarches des demandeurs devront se faire sur le web ! Les services de pole emploi font donc tout pour pousser les demandeurs à passer à cette « intelligence numérique » qui fait rêver. Mais sur les demandeurs qui ont une adresse mail, seuls la moitié, acceptent de dématérialiser la réception des documents. Résumons, un tiers n'ont pas accès à une démarche numérique, un tiers ont accès mais n'ont pas la pratique, et un tiers seulement sont prêts au numérique.

Ces chiffres interrogent quand on sait que le gouvernement a décidé que ceux qui ne sont pas passés au « numérique » pour les déclarations d'impôts, vont être pénalisés par un supplément d'impôts !

Ce schéma directeur devrait donc faire de la fracture numérique et des outils pour la combattre un de ses axes essentiels, en étant sans doute un peu plus modeste sur ses promesses.

Permettez-moi de conclure pour situer cet enjeu dans une perspective historique. Le directeur du développement mondial de google Ray Kurzweil, dans une de ses déclarations enfiévrées sur les promesses du numérique, a décrit le monde de demain dans l'opposition entre ceux qui accepteront d'être « augmentés » par le numérique, avec ceux qui refuseront ou résisteront qu'il appelle les « chimpanzés du futur ».

Il devrait revoir la planète des singes et se méfier de la résistance des chimpanzés !

Pour revenir à cette délibération, nous demandons une révision de ce schéma directeur à partir des enjeux de l'accès, de l'usage, bref, de la citoyenneté numérique, mais aussi de la transparence, de la démocratie, même si cela est moins « smart ». En l'attente, notre groupe s'abstiendra.